

**LE PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine propose
une préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale
Filière culturelle, enseignements artistiques ATEA / ATEAP**

Rappel du contexte : une session de concours externe et interne sur épreuves pour l'accès au cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique et d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (concours externe, interne et 3^{ème} voie) est organisée par les Centres de gestion (CDG). De même, est mise en place une session portant examen professionnel pour l'accès aux cadres d'emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe.

Les dossiers de candidature au concours pourront être retirés entre le 14 septembre et le 20 octobre 2021. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 28 octobre 2021. Comme pour les concours et sessions des années passées, ce dossier pourra être complété jusqu'à la date des premières épreuves, le 7 février 2022, en intégrant les éléments liés à la préparation mise en œuvre par le PESMD Bordeaux.

Important : les candidats à la préparation du PESMD sont invités à vérifier la recevabilité de leur inscription au concours de leur choix auprès du CDG organisateur de leur spécialité. L'actualité et conditions d'inscriptions aux concours 2022 de la fonction publique territoriale, filière culturelle, enseignements artistiques sont sur le site internet de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : <http://concours.fncdg.com>

Public concerné par la préparation : enseignants en musique, danse, art dramatique, arts plastiques

Objectifs de la préparation proposée par le PESMD :

- Préparer les candidats au concours aux différentes étapes des concours et examens
- Constituer un socle de références et des éléments de culture professionnelle partagée et une connaissance des enjeux qui sont ceux des enseignements artistiques portés par les collectivités territoriales
- Traiter de l'ensemble de ces éléments pour les enseignants en musique, danse, art dramatique, arts plastiques

Ingénierie et formateur présent sur les 3 journées de préparation : Hervé ALEXANDRE

Directeur d'établissement d'enseignement artistique, diplômé du CNSMD de Paris, Hervé Alexandre est secrétaire général de l'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux. Depuis 15 ans, il est en charge des préparations aux concours et examens professionnels de la filière culturelle – enseignements artistiques et des fonds documentaires du CNFPT sur ces métiers et filières.

Calendrier : entre le vendredi 15 octobre et le vendredi 7 janvier 2021

Modalités d'inscriptions : chaque personne souhaitant s'inscrire doit nous retourner par mail le bulletin d'inscription spécifique à cette préparation

Date limite d'inscription : lundi 11 octobre 2021

Durée : 3 jours

Nombre d'heures total de préparation : 18 heures

Lieu : Bordeaux ou Métropole bordelaise (un seul lieu)

Taux horaire : 15 euros

Frais pédagogiques : 270 euros TTC

Un devis personnalisé sera réalisé sur demande

Modalités d'évaluation : il n'y aura pas d'évaluation mais une vérification régulière de la compréhension des informations auprès des stagiaires par le(s) formateurs. En aucun cas le PESMD ne sera responsable des résultats des concours.

Modalités pédagogiques : documentation, notions théoriques, exemples, exercices pratiques et de mises en situation tout au long de la formation

Moyens pédagogiques et techniques : le PESMD met en place l'ensemble des moyens pédagogiques, techniques nécessaires à la réalisation de ses prestations dans les meilleures conditions en fonction des caractéristiques de la prestation. Tous les inscrits recevront un fonds documentaire en amont du 1^{er} jour.

Évaluation de la prestation : un bilan oral sera réalisé en fin de session puis une enquête de satisfaction en ligne sera adressée à chaque stagiaire

Accueil des stagiaires pour les jours de formation en visio-conférence : une information pour les modalités de connexion sera envoyée aux stagiaires et une assistance sera possible sur demande préalable avant le jour de la formation. Une connexion 15 minutes avant sera demandée afin de ne pas retarder le début de la formation.

Accueil des stagiaires pour les jours de formation en présentiel : un plan d'accès et les modalités d'accès au lieu de formation, le protocole sanitaire seront envoyés aux stagiaires. Les stagiaires devront arriver 15 minutes avant le début de la formation pour les formalités administratives (émargement) et afin de ne pas retarder le début de la formation.

Accessibilité : pour toute inscription de personnes en situation de handicap, il convient de nous contacter de manière à étudier l'aménagement de la formation envisagée. Lors des premiers échanges, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuelles dispositions à mettre en place. Un RDV sera organisé avant l'entrée en formation, puis pendant la formation suivant un calendrier et en fonction des nécessités du candidat.

Référent handicap : Madame Caroline FOLLANA : cfollana@pesmd.com

N'hésitez pas à prendre contact pour toutes questions liées à des situations de handicap.

Mesures sanitaires Covid : avant de s'inscrire les stagiaires prendront connaissance du protocole sanitaire en vigueur [en téléchargement sur le site du PESMD de Bordeaux](#)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Jour 1 : vendredi 15 octobre 2021

Horaires : entre 9H00 et 16H30

Nombre d'heures : 6 heures

Formateur : Hervé ALEXANDRE

Modalité : à distance avec l'ensemble des participants, en visio-conférence

Contenu :

- Détail des épreuves, attendus, méthodologie générale, calendrier de la préparation partagée et propre à chaque candidat
- Éléments de culture professionnelle commune, histoire des enseignements artistiques, enjeux des enseignements artistiques pour les collectivités, l'EAC
- Constitution du dossier professionnel et préparation à l'entretien : les deux faces d'une présentation personnelle et professionnelle au cœur des épreuves des concours et examens. Focus sur la constitution du dossier professionnel
- Se présenter // construire son dossier, technique de l'entretien, références et textes supports

Jour 2 : samedi 30 octobre 2021

Horaires : entre 9H00 et 17H00

Nombre d'heures : 6 heures

Formateurs : Hervé ALEXANDRE et Hélène MANAUD

Modalité : en présentiel

Lieu : Bordeaux ou métropole Bordelaise – Ce lieu sera accessible par les transports en commun

Contenu :

- Préparation à l'entretien : les techniques d'entretien et de mise en situation ; méthodologie
- L'épreuve d'admission du concours interne ; le cours et la mise en situation ; s'entraîner à la mise en situation pédagogique et bâtir un programme de préparation de cette épreuve
- Connaissance de l'environnement professionnel ; les fondamentaux du fonctionnement des collectivités territoriales ; demande sociale, demande politique, nouveaux enjeux territoriaux : autant de défis et d'horizons contrastés pour les enseignants artistiques

Jour 3 : jeudi 6 janvier 2022 (groupe 1)

Et/ou (en fonction du nombre d'inscrits si supérieur à 18, un deuxième groupe sera constitué)

Vendredi 7 janvier 2022 (groupe 2)

Horaires : entre 9H00 et 17H00

Nombre d'heures : 6 heures

Formateurs : Hervé ALEXANDRE et un autre formateur (à préciser)

Modalité : en présentiel

Lieu : Bordeaux ou métropole Bordelaise- Ce lieu sera accessible par les transports en commun

Contenu :

- Mises en situation des épreuves de l'entretien avec jeux de rôles et questionnements complets sur les divers enjeux traités lors de la préparation

BULLETIN D'INSCRIPTION
À UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

à retourner au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine
par mail à vphuoc@pesmd.com avant le **11 octobre 2021**

Intitulé de la formation : Préparation au concours de la fonction publique territoriale, filière culturelle, enseignements artistiques 2022 ATEA / ATEAP

Dates et lieu de la formation :

- Vendredi 15 octobre 2021 en visioconférence
- Samedi 30 octobre 2021 en présentiel / Bordeaux ou Métropole bordelaise
- Jeudi 6 janvier 2022 et/ou vendredi 7 janvier 2022 en présentiel / Bordeaux ou Métropole bordelaise

Lieu de la formation : en visio et en présentiel (lieu à confirmer sur Bordeaux ou Métropole bordelaise)

Renseignements stagiaires

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance ___ / ___ / _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone ____ . ____ . ____ . ____ . ____ Mail _____ @ _____

Statut professionnel actuel _____

Salarié d'association loi 1901 Salarié d'une collectivité territoriale Autoentrepreneur

Salarié de l'éducation nationale Salarié de MJC Artiste indépendant Étudiant

Intermittent Demandeur d'emploi Autre/précisez : _____

Financement de la formation envisagée

Par votre CPF financement personnel hors CPF

Par votre employeur autre source ou financement mixte/précisez :

Si vous faites une demande de financement à votre employeur

Raison sociale de l'employeur _____

N° Siret _____ Code APE ou NAF : _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Personne représentant l'entreprise : _____

Téléphone _____ Mail _____

Autre source de financement : OPCO - Pôle Emploi

Nom _____

Modalités d'inscription

Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription ne sera prise par téléphone. Un accusé de réception est envoyé par mail à l'employeur et/au stagiaire pour confirmation d'inscription. Le stagiaire doit fournir au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine l'avis de prise en charge totale ou partielle de la formation quel qu'il soit et s'il y a lieu, acquitter le complément au plus tard 7 jours avant la formation. Si toutefois l'accord de financement par un employeur ou un organisme financeur arrive entre le 7ème jour avant la formation et le début de la formation, le PESMD Bordeaux Nouvelle Aquitaine procédera au remboursement des frais payés par le stagiaire. Dans tous les cas, le stagiaire s'engage à être présent durant l'intégralité de la formation et à signer les feuilles de présences par demi-journée.

Financement par votre CPF / Compte Personnel de Formation

Cette formation n'entre pas dans le cadre des formations finançables par le CPF.

Financement personnel hors CPF

Une facture sera adressée au stagiaire qui règlera au moins 7 jours avant la formation la totalité des frais pédagogiques au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.

Par votre employeur via son OPCO

Un devis sera établi au nom de l'employeur. L'employeur transmettra ce devis à son OPCO. Si l'OPCO accepte de financer la formation, l'employeur retournera l'accord de financement de l'OPCO au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de la structure employeur puis envoyé au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. Une convention de formation professionnelle tripartite sera établie entre le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, l'employeur et le stagiaire. Après signature de cette convention, le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine adressera à l'employeur la facture des frais pédagogiques ainsi qu'un état de présence du stagiaire. Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge totale ou partielle et s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, au plus tard 7 jours avant la formation. Lorsque l'employeur envoie son salarié en formation, le salarié est en situation de formation professionnelle et reste sous la responsabilité de son employeur. L'employeur autorise ainsi son salarié à s'absenter de son lieu de travail sans qu'il soit obligé de rattraper le temps de travail relatif à la durée de la formation et au temps nécessaire aux déplacements pour se rendre à la formation.

Par votre employeur directement

Même procédure – Le financement se fait sur l'enveloppe dédiée à la formation professionnelle de l'employeur pour ses salariés et/ou sur les fonds de l'association.

*Cas particulier d'une formation annoncée « Éligible au dispositif Action Collective » par le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine : les associations peuvent s'inscrire dans le dispositif « action collective » mis en place par le PESMD auprès d'Uniformation, ce qui leur permet de bénéficier d'une prise en charge des frais pédagogiques et des frais annexes relatifs à cette formation pour leurs salariés ou bénévoles sans grever leur enveloppe de formation dont elle dispose. Conditions : l'association doit être adhérente et à jour de ses cotisations annuelles à Uniformation. Dans ce cas, le PESMD adressera à l'association la procédure et les documents à remplir.
Pour plus d'information : nous consulter.*

Autre source de financement : OPCO - Pôle Emploi

Un devis sera établi au nom du stagiaire. Le stagiaire adressera ce devis à l'organisme financeur ainsi que le dossier de demande de financement spécifique à l'organisme (ex : Afdas, Unifformation, FIFPL, Pôle emploi ou autre...). Une convention tripartite sera établie entre le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine, l'organisme financeur et le stagiaire. Après signature de la convention de formation professionnelle, le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine adressera la facture des frais pédagogiques à l'organisme financeur suivant le protocole qui lui est propre. Un état de présence du stagiaire sera adressé par le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine à l'organisme financeur.

Annulation d'inscription, empêchement ou absence du stagiaire

Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient par mail à : vphuoc@pesmd.com au plus tard 6 jours avant la date d'ouverture de la formation. Dans le cas d'une inscription via le CPF, le stagiaire doit annuler lui-même son inscription via le site CPF dans les délais en vigueur sinon le montant restera dû et retenu par la plateforme CPF. En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation demeurent exigibles et non remboursables.

Cas annulation et/ou report des dates de formation par le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

Le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit d'annuler une formation et éventuellement de la reporter si le nombre d'inscrits est insuffisant ou en cas de mesures sanitaires défavorables au maintien de la formation sur les dates initialement convenues. Dans ce cas, l'employeur et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements si les nouvelles dates proposées ne conviennent pas au stagiaire.

La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des modalités d'inscription.

CONTACTS PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine au département formation continue :

Responsable : Caroline Follana – cfollana@pesmd.com

Assistante : Véronique Phuoc – vphuoc@pesmd.com

Référent Handicap : Caroline Follana – cfollana@pesmd.com

N'hésitez pas à prendre contact pour toutes questions liées à des situations de handicap

Nom du signataire
Signature et date